

PAR COURRIEL

Québec, le 29 septembre 2025



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M69160

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 8 septembre 2025, visant à obtenir :

«

- *Tous les échanges qui existent entre Empire 47 et des représentants du ministère du Tourisme du Québec. La période visée par la demande débute le 1er janvier 2021 et se termine le 31 août 2025.*
- *Les copies des états financiers déposés par Empire 47 dans le cadre de la démarche qui a mené à l'octroi des subventions du ministère du Tourisme reçues par Empire 47 depuis le 1er janvier 2020.* »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient un document correspondant au premier volet de votre demande. Celui-ci est joint à la présente.

...2

En revanche, nous ne détenons pas les « copies des états financiers déposés par Empire 47 », ces documents n'étant pas exigés dans le cadre du processus concerné.

Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

p.j. Avis de recours
2024-10-17_demande information admissibilité VHRE

A-2.1 - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTREAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

De : [Véhicule Hors Route Électrique](#)
À : ["cdery@empire47.com"](mailto:cdery@empire47.com)
Cc : [Véhicule Hors Route Électrique](#)
Objet : RE: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques
Date : 17 octobre 2024 15:46:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.jpg](#)

Bonjour Monsieur Déry,

Afin d'être équitable envers les différents demandeurs, pour que la demande soit étudiée, celle-ci doit être complète et répondre à toutes les exigences de la mesure.

Nous vous invitons à déposer votre demande complète dès que possible.

Merci et bonne journée à vous.

Guylaine Duclos

Coordonnatrice

Direction du développement touristique et des projets majeurs (DDTPM)

Bureau de coordination

Ministère du Tourisme

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400

Québec (Québec) G1R 2B5

Guylaine.Duclos@tourisme.gouv.qc.ca

www.quebec.ca



De : cdery@empire47.com <cdery@empire47.com>

Envoyé : 16 octobre 2024 14:22

À : Véhicule Hors Route Électrique <VHRE@tourisme.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques

Bonjour Madame Duclos,

Suite aux représentations de Beonix, il appert que la certification fédérale est une formalité et prendra environ 6 semaines à obtenir. Ensuite automatiquement les véhicules peuvent être immatriculés au Québec.

Beonix ont déjà procédé hier la demande au fédéral.

Dans ce contexte, nous aimerions beaucoup déposer notre demande et si nous sommes choisies, vous pourriez simplement ajouter la condition d'obtention de la norme fédéral avant de déboursier le montant de l'aide.

Nous avons vraiment besoin de ce véhicule et votre programme d'aide arrive au meilleur moment possible pour nous.

Est-ce que vous pouvez valider si cette manière de fonctionner est acceptable svp et me revenir ?

Merci encore.

Chris



art.54

From: cdery@empire47.com <cdery@empire47.com>

Sent: Friday, October 11, 2024 6:59 PM

To: 'Véhicule Hors Route Électrique' <VHRE@tourisme.gouv.qc.ca>

Subject: RE: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques

Un gros Merci Madame Duclos.

Bonne fin de semaine.

Chris



art.54

From: Véhicule Hors Route Électrique <VHRE@tourisme.gouv.qc.ca>

Sent: Friday, October 11, 2024 3:23 PM

To: cdery@empire47.com; Dubé, Lysa <Lysa.Dube@tourisme.gouv.qc.ca>

Cc: Véhicule Hors Route Électrique <VHRE@tourisme.gouv.qc.ca>

Subject: RE: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques



Bonjour Monsieur Déry,

Nous allons prendre votre question en délibéré et vous revenir le plus tôt possible.

Merci à vous et bonne journée,

Guyline Duclos
Coordonnatrice

Direction du développement touristique et des projets majeurs (DDTPM)

Bureau de coordination

Ministère du Tourisme

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400

Québec (Québec) G1R 2B5

Guyline.Duclos@tourisme.gouv.qc.ca

www.quebec.ca



De : cdery@empire47.com <cdery@empire47.com>

Envoyé : 11 octobre 2024 13:57

À : Dubé, Lysa <Lysa.Dube@tourisme.gouv.qc.ca>; Véhicule Hors Route Électrique
<VHRE@tourisme.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques

Merci beaucoup Lysa.

Chris

From: Dubé, Lysa <Lysa.Dube@tourisme.gouv.qc.ca>

Sent: Friday, October 11, 2024 12:20 PM

To: cdery@empire47.com; Véhicule Hors Route Électrique <VHRE@tourisme.gouv.qc.ca>

Subject: RE: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques



Bonjour M. Dery,

J'ai bien reçu votre message vocal ainsi que votre courriel.

Malheureusement, je ne pourrai répondre à vos questions puisque je ne suis pas la personne responsable du programme. Je transfère toutefois votre demande à mes collègues qui pourront vous donner les bonnes informations.

Je vous souhaite une agréable fin de semaine.

Au plaisir,
Lysa

Lysa Dubé | **Conseillère en développement touristique**
Responsable des régions touristiques de Québec et l'Outaouais
Direction des services à la clientèle et de la gestion des programmes

Ministère du Tourisme

900, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage
Québec, Québec, G1R 2B5
Tél. 418 643-5959, poste 73444
lysa.dube@tourisme.gouv.qc.ca



De : cdery@empire47.com <cdery@empire47.com>

Envoyé : 11 octobre 2024 11:45

À : Dubé, Lysa <Lysa.Dube@tourisme.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques

Bonjour Lysa,

Je t'ai laissé un petit message téléphonique... mais en gros nous nous questionnons sur la possibilité d'avoir une dérogation concernant l'obligation d'acheter un véhicule homologuer Transport Canada et pouvant être immatriculé au Québec.

Notre choix est le BeOnyx (startup du Saguenay). <https://beonyx.ca/fr/>

Ce véhicule est unique au monde et de beaucoup supérieur aux autres sur le marché actuellement. De plus, il est entièrement conçu ici au Québec.

J'ai avisé la cie et ils vont mettre cette homologation est marche mais les délais peuvent êtres très longs.

Ce véhicule est hyper polyvalent pour l'ensemble du secteur touristique avec la possibilité de transporter nos employés et bénévoles (jusqu'à 10 personnes selon la configuration), de transporter nos outils et équipements d'entretien et aussi d'assurer la sécurité de nos usagers pour les évacuations, le tout avec des capacités hors route incroyables (8 roues motrices).

Je termine en disant que nous opérons sur un territoire privé et que nous ne sommes pas

obliger d'immatriculer nos vtt.

Bref, reviens moi car nous cadrons parfaitement dans le programme mise à part cette obligation.

Un gros Merci.



Christian Déry

Directeur général



art.54



cdery@empire47.com



<https://www.empire47.com/>



26 Rue du Pied des Pentes, Lac-Delage, QC G3C 5A2

From: cdery@empire47.com <cdery@empire47.com>

Sent: Monday, September 23, 2024 10:07 AM

To: 'Dubé, Lysa' <Lysa.Dube@tourisme.gouv.qc.ca>

Subject: RE: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques

Merci beaucoup Lysa du retour rapide !

Chris

From: Dubé, Lysa <Lysa.Dube@tourisme.gouv.qc.ca>

Sent: Monday, September 23, 2024 9:49 AM

To: cdery@empire47.com

Subject: RE: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques



Bonjour M. Déry,

Pour répondre à votre question, seuls les véhicules neufs sont admissibles au programme. L'achat d'un véhicule usagé n'est malheureusement pas admissible.

Bonne journée et au plaisir,

Lysa Dubé | **Conseillère en développement touristique**
Responsable des régions touristiques de Québec et l'Outaouais
Direction des services à la clientèle et de la gestion des programmes

Ministère du Tourisme

900, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage
Québec, Québec, G1R 2B5
Tél. 418 643-5959, poste 73444
lysa.dube@tourisme.gouv.qc.ca



De : cdery@empire47.com <cdery@empire47.com>

Envoyé : 23 septembre 2024 09:22

À : Dubé, Lysa <Lysa.Dube@tourisme.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques

Bonjour Lysa, est-ce que ce programme est aussi valide pour un véhicule usagé ?

Merci.



Christian Déry
Directeur général



art.54



cdery@empire47.com



<https://www.empire47.com/>



26 Rue du Pied des Pentes, Lac-Delage, QC G3C 5A2

From: Dubé, Lysa <Lysa.Dube@tourisme.gouv.qc.ca>

Sent: Friday, September 20, 2024 10:10 AM

To: cdery@empire47.com

Subject: Formulaire de demande d'aide - Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques



Bonjour M. Dery,

J'espère que vous allez bien.

J'ai bien reçu votre message vocal mardi. Je suis désolée pour le délai de réponse, j'étais sur la route cette semaine.

Pour répondre à votre demande, vous trouverez en pièce jointe le formulaire de demande d'aide en version PDF dynamique. J'espère que cette version pourra fonctionner sur votre ordinateur. Je vous laisse faire le test, et s'il y a quoi que ce soit, n'hésitez pas à me contacter. Nous trouverons une autre solution pour vous donner accès au formulaire.

Bonne journée et au plaisir,

Lysa Dubé | **Conseillère en développement touristique**

Responsable des régions touristiques de Québec et l'Outaouais

Direction des services à la clientèle et de la gestion des programmes

Ministère du Tourisme

900, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage

Québec, Québec, G1R 2B5

Tél. 418 643-5959, poste 73444

lysa.dube@tourisme.gouv.qc.ca



Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire dont le nom apparaît ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, vous devez signaler cette erreur dans les meilleurs délais, en communiquant avec l'expéditeur, et détruire ce courriel.

Merci de votre collaboration!

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire dont le nom apparaît ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, vous devez signaler cette erreur dans les meilleurs délais, en communiquant avec l'expéditeur, et détruire ce courriel.

Merci de votre collaboration!

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire dont le nom apparaît ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, vous devez signaler cette erreur dans les meilleurs délais, en communiquant avec l'expéditeur, et détruire ce courriel.

Merci de votre collaboration!

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire dont le nom apparaît ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, vous devez signaler cette erreur dans les meilleurs délais, en communiquant avec l'expéditeur,

et détruire ce courriel.

Merci de votre collaboration!